

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES



Maisons partagées Simon de Cyrène : visite du premier studio témoin à Croix (59)

Croix, le 25 juin 2025

Le chantier bat son plein ! Partenaire de référence de l'association Simon de Cyrène, le Fonds de Garantie des Victimes, représenté par son directeur général, **Julien Rencki**, visite ce mercredi 25 juin 2025 le studio témoin d'une des trois nouvelles maisons partagées que l'organisme finance à Croix dans le Nord.

Le Fonds de Garantie des Victimes est le service public chargé d'indemniser les personnes dont la vie a basculé à cause de la violence terroriste, de la criminalité de droit commun ou encore du fait d'un accident causé par un conducteur en défaut d'assurance. Il est au service de tous ceux qui n'ont d'autre recours que la solidarité nationale pour obtenir la réparation de leurs préjudices.

A ce titre, soutenir et accompagner les personnes en situation de handicap constitue le cœur de sa mission. **Le Fonds déploie une ambitieuse politique d'investissement à impact en faveur des plus fragiles. Il est un investisseur institutionnel responsable et engagé.**

La visite du chantier de Croix constitue une étape importante qui réunit **Régis Cauche**, maire de Croix et conseiller départemental, **Denis Piveteau**, président de la Fédération Simon de Cyrène, **Laurent De Cherisey**, Co-fondateur des maisons partagées Simon de Cyrène et **Vincent Leurent**, président de Simon de Cyrène Lille Métropole.

Le Fonds de Garantie des Victimes a été le premier à porter, il y a 16 ans, le projet social et inclusif de Simon de Cyrène qui consiste à faire cohabiter personnes valides et personnes en situation de handicap dans une « maison partagée », favorisant l'entraide mutuelle et la fraternité. Après avoir financé la première maison partagée de 9 logements à Vanves (92), il a permis l'ouverture, en 2020, de trois appartements à Marseille accueillant 36 co-habitants. Avec le nouvel ensemble de Croix (59), **l'investissement à impact engagé par le Fonds auprès de Simon de Cyrène atteint, à ce jour, 14 M€.**

Le Fonds de Garantie des Victimes a signé avec Simon de Cyrène, le 30 juillet 2024, le bail d'un ensemble composé de trois maisons partagées avec jardins et trois logements de responsables de maisons à Croix dans le Nord. Julien Rencki, directeur général du Fonds de Garantie, visite le chantier, ce 25 juin 2025, et notamment le premier studio témoin, entouré des acteurs locaux et des membres de l'association. Il y rencontre également les futurs compagnons qui feront vivre ce complexe de 1 450 m² à partir de l'été 2026. Le montant investi pour ces futures maisons qui accueilleront 33 co-habitants est de 6,5 M€.

« Le projet de société de Simon de Cyrène incarne la quintessence du vivre ensemble en permettant à des personnes en situation de handicap d'être chez elle, sans être seules. Nous sommes fiers de contribuer à l'essor de cette innovation inclusive avec la nouvelle et future communauté de Croix ! »

Julien Rencki

Directeur général du Fonds de Garantie des Victimes



Laurent de Cherisey

Directeur général de l'association Simon de Cyrène

« Sans le Fonds de Garantie des Victimes, Simon de Cyrène n'existerait pas ! Cet organisme a financé notre première maison, en 2009, ouvrant la voie à d'autres implantations et partenaires. Nous sommes fiers, touchés et heureux de continuer l'aventure dans le Nord. »

À PROPOS DU FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES

Le Fonds de Garantie des Victimes est investi d'une mission d'intérêt général : indemniser, au nom de la solidarité nationale, les personnes victimes d'actes de terrorisme, d'infractions de droit commun et d'accidents de la circulation causés par des conducteurs en défaut d'assurance ou inconnus. Il se compose de deux entités distinctes, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO)

et le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI). Près de 400 collaborateurs sont mobilisés aux côtés des victimes afin de les aider à faire valoir leur droit à la réparation des atteintes à leur personne, sur les plans économique et personnel. Un recours contre les auteurs des faits est exercé. En 2024, le Fonds a pris en charge plus de 110 000 victimes et a versé 830 millions d'euros d'indemnités.



Découvrez la vidéo retraçant les 15 ans de partenariat avec Simon de Cyrène*

*Avant l'investissement du Fonds à Croix

CONTACT PRESSE

Eloïse Le Goff,
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

01 43 98 87 93
06 25 04 42 41
eloise.le-goff@fgvictimes.fr

DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET

<https://www.fondsdegarantie.fr/>

SUIVEZ NOUS

